



Parmi les 11 opérateurs de compétences récemment agréés, Ociat est l'Opco de l'agroalimentaire. Il regroupe 49 branches et 1,3 million de salariés.

## *Opérateurs de compétences :* **LE TEMPS DES TRANSFORMATIONS**

Sept mois après la publication du rapport de Jean-Marie Marx et René Bagorski qui a guidé la recomposition du paysage des Opca, onze opérateurs de compétences ont été agréés par le ministère du Travail. Après cette étape décisive de la réforme, ces nouveaux organismes paritaires entrent dans une phase délicate. Celle de la construction de leur stratégie, de leurs équipes et de leur offre de services. À l'heure où les métiers évoluent, les attentes des branches professionnelles et des entreprises en matière de conseil et d'accompagnement s'intensifient. Pour y répondre, les onze opérateurs de compétences qui interviennent sur des périmètres plus cohérents certes, mais plus vastes aussi, devront être proches du terrain et faire preuve d'innovation.



# OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES : ATTENTION TRAVAUX !

**Nouveaux interlocuteurs des entreprises et des branches professionnelles, les onze opérateurs de compétences agréés fin mars doivent maintenant s'organiser pour remplir leurs missions. De vastes chantiers sont lancés. Les défis à relever sont nombreux.**

Estelle Durand et Catherine Trocquemé

**M**ission accomplie. Fin mars, onze opérateurs de compétences ont été agréés par le ministère du Travail. La recomposition du paysage des Opcas ne s'est pas faite sans heurts. Sur les treize projets déposés, quatre ont été remaniés à la demande des services du ministère du Travail. Sans compter qu'au sein de certaines branches il n'y a pas toujours eu consensus sur le choix d'un opérateur et que tous les accords de désignation n'ont pas été approuvés par le ministère. Pour autant, le calendrier a été respecté. Et la nouvelle cartographie correspond aux attentes du gouvernement. À une exception près. Le ministère du Travail envisage toujours, d'ici à deux ans, un rapprochement des opérateurs de la cohésion sociale et de la santé.

## REPÈRES

### LA MOBILISATION DE L'INTERSYNDICALE DES OPCA/OPCO

Créée en septembre 2018, l'intersyndicale des Opcas/Opcos exprime son inquiétude un mois après l'agrément des 11 opérateurs de compétences. *“Nous rencontrons régulièrement les équipes du ministère du Travail, déclare Sabine Guillais (CFE-CGC), mais nous ne savons toujours pas comment l'État accompagnera la restructuration des nouveaux organismes issue de la réforme.”* Déplorant le manque de visibilité pour les salariés, l'intersyndicale interpelle les directions des opérateurs de compétences. Les organisations syndicales militent pour un programme de formation ambitieux, ou encore une bourse de l'emploi au sein de l'écosystème, pour favoriser les mobilités.



Après cette étape décisive, vient le temps de la mise en œuvre opérationnelle. Un exercice de haute voltige. Il s'agit de gérer les affaires courantes tout en préparant l'avenir. D'ici à la fin de l'année, les onze opérateurs devront être pleinement opérationnels. En attendant que leur organisation se stabilise, la plupart d'entre eux ont confié, par délégation de gestion, le traitement des dossiers aux Opcas historiques des branches qui les rejoignent afin d'assurer une continuité de service. Un sujet essentiel aux yeux du ministère. S'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de charge pendant la phase de transition fait d'ailleurs partie des missions des commissaires du gouvernement présents au conseil d'administration des opérateurs, rappelle l'entourage de la ministre.

### Différences culturelles

Leur périmètre étant arrêté, les opérateurs – dont certains avaient engagé des travaux de préfiguration en amont de leur agrément – se structurent. Adoption des statuts, installation des instances paritaires, nomination des équipes dirigeantes : ces formalités ont été effectuées dès avril dans les organismes les plus en avancés. Dans les opérateurs constitués à marche forcée, ces travaux ont parfois pris plus de temps. L'Opcos des services à forte intensité de main-d'œuvre a nommé le 2 mai une



L'Opco 2i, interindustries, regroupe 44 branches professionnelles, pour plus de 3 millions de salariés.

Les médias relèvent de l'Opco Afdas, qui compte 45 branches professionnelles.



directrice générale de préfiguration et commence ses travaux opérationnels. Les prochains mois seront consacrés à l'organisation des équipes, un exercice qui pourrait s'avérer délicat. "Certains opérateurs ne font qu'élargir leur périmètre, d'autres se construisent en intégrant tout ou partie d'anciens Opca. Certaines fusions ne seront pas simples à mener tant les différences opérationnelles et culturelles entre les organisations préexistantes sont importantes", observe François Falise, du cabinet de conseil et de formation Toutenkaro. Sur le terrain, ces réorganisations suscitent l'inquiétude des syndicats



**3 QUESTIONS À René Bagorski**, président de l'Afref<sup>1</sup>, co-auteur avec Jean-Marie Marx du rapport sur les opérateurs de compétences

## “Les Opco doivent pouvoir disposer de moyens suffisants”

**Quel bilan dressez-vous du paysage des opérateurs de compétences agréés par le décret du 31 mars 2019 ?**

On ne peut que se féliciter du travail colossal réalisé par les partenaires sociaux. Le dialogue interbranches a été renoué et représente un socle prometteur pour l'avenir. L'État, de son côté, a tenu son engagement de n'agréer que des opérateurs présentant un champ d'intervention cohérent, condition essentielle au bon fonctionnement du nouveau système. Le rapprochement des banques, d'un côté, et de l'industrie, de l'autre, représente ainsi une réelle avancée. Le périmètre de l'organisme à forte intensité de main-d'œuvre reste plus complexe à organiser. Le projet ouvert par le gouvernement de regrouper d'ici deux ans les opérateurs de la cohésion sociale et de la santé soulève des questions juridiques, dans

la mesure où chacun d'eux a été agréé selon les critères en vigueur. Mais, dans l'ensemble, nous disposons aujourd'hui d'outils en capacité de mettre en œuvre la réforme.

**Quels sont les enjeux à court terme des opérateurs de compétences ?**

La première priorité concerne la transformation de leurs équipes pour remplir leurs nouvelles missions. Les opérateurs de compétences doivent pouvoir disposer de moyens suffisants pour former et organiser la mobilité de leurs salariés. Tout se jouera dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera signée avec l'État. Autre point stratégique, la continuité de service pour les entreprises et les organismes de formation repose sur la réussite des dévolutions d'une structure à l'autre. En parallèle, les opérateurs de compétences ont à construire une offre

de proximité. Cette mission ne peut pas se limiter à des plateformes digitales et doit s'appuyer sur des ressources territoriales.

**Comment garantir une gouvernance efficace ?**

Le conseil d'administration doit être un outil de décision et un relais pour les politiques de branches. En aucun cas il ne doit se résumer à la consolidation des anciennes structures. Dans notre rapport, nous avons insisté avec Jean-Marie Marx sur la création de commissions transversales, notamment sur deux sujets phares, la prospective des compétences et les certifications professionnelles. Il faut passer d'une approche verticale à une approche horizontale afin de développer des stratégies mutualisées.

<sup>1</sup>. Association française de réflexion et d'échange sur la formation.

Propos recueillis par Catherine Trocquemé



Dominique Braoudé  
(Syndicat national  
des fabricants de  
sucre), président  
d'Ocapiat.



Sébastien Bosch (Unicancer),  
président de l'Opco Santé.

“ Nous lançons un plan de formation pour permettre aux salariés d'Opco Santé de conseiller au mieux les TPE-PME ”

- de salariés, d'autant que des missions – collecte, conseil en tant qu'Opacif – vont disparaître. Selon l'intersyndicale des Opco (lire l'encadré p. 10), au moins 30 % des postes seraient menacés (soit 1 800 sur 6 000).

À entendre les équipes aux manettes des opérateurs, la tendance serait plutôt au maintien, voire au renforcement des effectifs sachant que pour mener à bien leurs nouvelles missions (voir le graphique p. 13), il leur faudra étoffer leur expertise sur des sujets comme l'apprentissage, la certification professionnelle, l'analyse des besoins en compétences dans les territoires ou encore l'ingénierie pédagogique. “Des collaborateurs seront sans doute amenés à évoluer. Nous aurons peut-être aussi à recruter de nouvelles compétences. Mais notre objectif est de maintenir le niveau d'effectif car nous avons des marges de développement dans de nombreux domaines”, indique par exemple Dominique Braoudé, président d'Ocapiat.

### Question de ressources

Sur le terrain, plusieurs opérateurs ont pris les devants. L'Opco Mobilités organise ainsi un tour de France pour “rassurer les équipes et leur donner des perspectives sur les transformations à venir”, indique son président Jean-Louis Vincent. L'Afdas vient de lancer en interne une formation à la certification professionnelle. Et l'Opco Santé propose à ses collaborateurs une formation centrée sur le conseil aux TPE-PME. Conçue avec un prestataire, cette formation pourrait à terme déboucher sur une certification. Une demande d'enregistrement au répertoire spécifique est prévue.

Gestion prévisionnelle des emplois, développement des compétences, mobilités internes, recrutement de salariés des structures préexistantes : autant de sujets à gérer dans les prochains mois. Reste à savoir comment ces restructurations seront financées. La question des ressources qui y seront consacrées sera un sujet-clé lors des négociations des conventions d'objectifs et de moyens que chaque opérateur va signer avec l'État.

Autre enjeu majeur : bâtir à brève échéance une offre de services répondant à l'esprit de la réforme. Outre l'appui aux branches (GPEC et certification professionnelle), les opérateurs sont très attendus sur les services de proximité aux “très petites, petites et moyennes entreprises”, une appellation qui recouvre les structures employant jusqu'à 250 salariés, rappelait récemment Cédric Puydebois, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP, lors d'un colloque organisé par la Direccte Normandie. Pour servir au mieux les branches et les entreprises, les opérateurs devront faire preuve d'innovation (lire page 14). Quels

## REPÈRES

### LES ORGANISMES DE FORMATION ONT LEUR OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES

Fin du suspens pour les organismes de formation. La branche professionnelle rejoint finalement l'opérateur de compétences des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre. Malgré la volonté des partenaires sociaux de trouver un consensus, la branche n'avait pas été en mesure de désigner un opérateur de compétences fin 2018. Ce sont donc les services du ministère du Travail qui ont tranché. L'opérateur choisi est aussi celui de l'enseignement privé indépendant, de l'enseignement privé non lucratif et du portage salarial, formule prisée par les formateurs indépendants. De quoi créer des synergies interbranches.



# OPCO : FINANCEURS, MAIS SURTOUT OPÉRATEURS DE SERVICES

## LES MISSIONS DES OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES

Infographie Centre Info

### FINANCEMENT \*

### SERVICES

#### Alternance




- Contrats d'apprentissage
- Contrats de professionnalisation
- Pro-A : reconversion ou promotion par l'alternance

#### Plan de développement des compétences



- Plan des entreprises de moins de 50 salariés



#### Services de proximité aux TPE-PME



- Amélioration de l'information et de l'accès à la formation
- Accompagnement dans l'analyse et la définition des besoins



#### Appui aux branches professionnelles



- GPEC
- Détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation
- Certification professionnelle

#### Promotion de l'action de formation en situation de travail et de la formation à distance




\* En plus des deux enveloppes, les opérateurs de compétences peuvent constituer trois sections supplémentaires pour gérer les contributions conventionnelles, les contributions volontaires et les contributions des travailleurs non-salariés (hors CPF et CEP).

moyens pourront-ils consacrer à ces missions ? Là encore, *“les négociations des futures conventions d'objectifs et de moyens seront décisives”*, selon François Falise. C'est à cette occasion que seront déterminés les frais de gestion, d'information et de mission des opérateurs. *“De ces conventions dépendront leurs ressources, et donc leur niveau de services et leur capacité à répondre à des demandes spécifiques”*, souligne le consultant. Dans le nouveau paysage, les opérateurs auront aussi à faire preuve de transparence et d'efficacité. Ils pourront par exemple faire l'objet d'audits ou d'enquêtes de satisfaction à l'initiative de France Compétences. Et en cas de défaillance ou de dysfonctionnements répétés, l'État pourra désigner un administrateur provisoire. Une procédure inédite que les services du ministère n'hésiteront pas à enclencher, *“même si on espère ne pas avoir à le faire”*, indique l'entourage de la ministre. ●



Jean-Louis Vincent, président de l'Opco Mobilités. Ancien DRH de SNCF Logistics, de Geodis, ou de FedEx Sud-Europe.



François Falise, consultant, dirigeant de Toutenkaro Conseil & Formation.

# RÉINVENTER LES OFFRES DE SERVICES AUX ENTREPRISES

**En lien avec les politiques de branches, les opérateurs de compétences vont devoir élargir leur offre de services pour développer la formation dans les entreprises à un moment de grande transformation des métiers. L'opportunité pour les partenaires sociaux de jouer un rôle stratégique dans la mise en œuvre de la réforme.**

Estelle Durand et Catherine Trocquemé

**P**as de répit pour les partenaires sociaux. Après avoir négocié le rapprochement de leurs opérateurs de compétences sur des champs d'intervention cohérents et réorganisé leurs structures, ils devront très vite concevoir des prestations et des outils innovants à l'attention des entreprises.

“Nous construisons un nouveau monde”, déclarait Jean-Louis Vincent, président de l'Opco Mobilités, lors d'une Matinée de l'ANDRH, le 12 avril dernier. La transformation du rôle de ces organismes paritaires devrait marquer un changement culturel radical. En effet, au-delà des compétences à acquérir dans le champ de l'apprentissage et des certifications professionnelles, c'est leur offre de services qui fera la différence.

Hier centrée sur l'ingénierie financière, elle évoluera vers un accompagnement renforcé des branches et des stratégies de formation et d'emploi des entreprises. Et pas seulement des moins de 50 salariés, désormais seules bénéficiaires des fonds mutualisés pour le plan de développement des compétences.

“Dans le nouveau système, les entreprises de 50 à 300 salariés ont intérêt à considérer leurs achats de formation dans des schémas de cofinancement”, soutient Alexandre Saubot. Selon le président de l'opérateur de compétences inter-industries (Opco 2i), cela passe par l'alternance et par les initiatives collectives ou individuelles de mobilisation du compte personnel de formation (CPF). À charge pour l'opérateur de proposer des outils d'aide aux projets de co-construction ou à l'élaboration d'accords d'abondement.

Alexandre Saubot, président de l'opérateur de l'Opco2i. Directeur général de Haulotte (fabrication de nacelles élévatoires), il a été président de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et candidat à la présidence du Medef.



Ce glissement vers des activités de conseil fait également partie de la stratégie d'Ocapiat (agriculture, pêche et agroalimentaire). Selon son secrétaire général, Éric Pommageot, la formation est devenue un levier essentiel de développement dans une économie en pleine mutation. Les employeurs auront besoin d'être accompagnés pour la déployer dans leur organisation et pour s'approprier les nouvelles modalités d'apprentissage comme la formation en situation de travail (Afest). Les entreprises attendent bel et bien des prestations à forte valeur ajoutée, à condition qu'elles soient adaptées à leurs problématiques (voir ci-contre).

Éric Pommageot, secrétaire général d'Ocapiat. Secrétaire national de la FGA-CFDT (Fédération générale de l'agroalimentaire), chargé de la formation professionnelle.



## “ Nous construisons un nouveau monde ”

ou d'un demi-équivalent temps plein dédié à la branche. L'introduction d'outils numériques, aussi nécessaire soit-elle, ne suffira pas. Il faudra renforcer l'organisation dans les territoires, au plus près des entreprises.



Carine Humbert, présidente-adjointe de la fédération des agents généraux d'assurance, Agéa.

### Mutualisation volontaire

Enfin, la réduction des enveloppes financières dédiées à la formation des salariés pousse les opérateurs de compétences à chercher le renfort des contributions conventionnelles des branches ou des versements volontaires des entreprises. Pour cela, il faudra convaincre : identifier les besoins et proposer des offres de services adaptées et au moindre coût.

Plus ambitieuse encore, l'idée d'animer une filière économique, partager sur des sujets communs les bonnes pratiques ou lancer des plans d'action mutualisés fait déjà son chemin. *“Tout l'enjeu à l'avenir, déclare le consultant François Falise, sera de travailler dans une logique interbranches tout en tenant compte des politiques définies au sein des sections professionnelles paritaires.”* ●

### Développer l'apprentissage

Sur l'apprentissage, leurs besoins dépassent la prise en charge financière des contrats. La libéralisation du marché offre la possibilité d'ouvrir des centres de formation d'apprentis (CFA), mais pose des questions d'opportunités. Lors de la 16<sup>e</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle (organisée à Biarritz début février 2019 par Centre Inffo), de grands groupes comme EDF ou Veolia évoquaient la nécessité de disposer de cartographies territoriales des CFA existants par filière.

D'autres devront être aidés dans la construction de leur modèle économique ou le recrutement des apprentis. Les opérateurs de compétences en ont conscience. L'Opco de la construction entend se positionner sur l'appui aux maîtres d'apprentissage, les enjeux d'insertion professionnelle, d'attractivité des métiers ou encore sur la création de viviers de candidats. L'Afdas, de son côté, veut innover en favorisant la création de groupements d'employeurs dans un secteur marqué par l'intermittence de l'activité.

### Accroître la proximité

Autre sujet phare pour les opérateurs de compétences : répondre à l'exigence de proximité particulièrement forte pour les plus petites entreprises à l'instar des agents généraux d'assurance. Lesquels *“ne sont pas experts en formation, explique Carine Humbert, présidente adjointe de leur fédération, Agéa. Ils ont besoin d'interlocuteurs sur le terrain capables de les accompagner et de leur fournir des informations compréhensibles par tous”*. Ce service de proximité passe, selon elle, par la présence au sein de leur opérateur de compétences (Atlas) d'un

## REPÈRES

### CE QU'ATTENDENT LES ENTREPRISES

Les entreprises doivent partir sur de nouvelles bases avec leurs opérateurs de compétences. Selon l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH), le temps est surtout celui de la transition, de la sécurisation de leurs projets en cours et de l'appropriation de la réforme.

Demain, la perspective d'être épaulé dans la création de certifications professionnelles, dans l'élaboration d'une gestion prévisionnelle des compétences par filière ou encore dans le développement de l'apprentissage, représente une réelle opportunité.

Mais attention, les opérateurs de compétences devront faire leurs preuves. *“Les entreprises sont pragmatiques. Elles attendent les premiers éléments concrets pour juger de l'évolution de l'offre de services”,* déclare Bénédicte Le Deley. La secrétaire générale de l'ANDRH soulève un autre point : *“Avec la fin de la mutualisation pour les entreprises de plus de 50 salariés, il y a un véritable sujet d'optimisation du budget formation. Les opérateurs de compétences pourraient jouer un rôle de conseil.”*

LES FICHES D'IDENTITÉ

DES **11** OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES

Infographie  Centre Info

**Afdas**

**PÉRIMÈTRE**

 Culture, industries créatives, médias, communication, télécommunications, sport, tourisme, loisirs et divertissement

**45 branches professionnelles**  
**Nombre d'entreprises : nc**  
**Nombre de salariés : nc**




Présidente : **Isabelle Gentilhomme**, Syndicat national du théâtre privé (SNTP)  
Vice-présidente : **Angeline Barth**, Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle CGT (FNSAC-CGT)  
Commissaire du gouvernement : **Natacha Djani**  
Directeur général : **Thierry Teboul**

► Opcas préfigurateur : **Afdas**

**Ocapiat**

**PÉRIMÈTRE**

 Agriculture, pêche, industrie agroalimentaire et territoires (coopératives agricoles, industrie laitière, produits alimentaires, pêche professionnelle maritime, caisses régionales de Crédit agricole, etc.)



**49 branches professionnelles**  
**183 000 entreprises**  
**1,34 million de salariés**

Président : **Dominique Braoudé**, Syndicat national des fabricants de sucre (SNFS)  
Secrétaire général : **Éric Pommageot**, Fédération générale de l'agroalimentaire CFDT (FGA-CFDT)  
Commissaire du gouvernement : **Agathe Andrieux**  
Directeur général : **Jonathan Emsellem**

► Opcas préfigurateurs : **Fafsea, Opcaalm**

**Atlas**

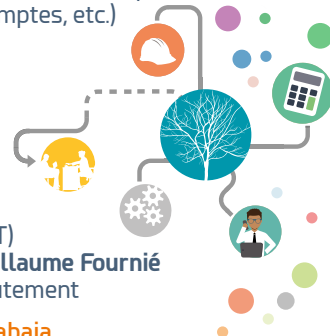
**PÉRIMÈTRE**

 Services financiers et conseil (banque, assurance, bureaux d'études techniques, sociétés de conseil, experts comptables et commissaires aux comptes, etc.)

**18 branches professionnelles**  
**110 000 entreprises**  
**1,5 million de salariés**

Président : **Philippe Degonzague** (Syntec)  
Vice-présidente : **Céline Vicaine** (CGT)  
Commissaire du gouvernement : **Guillaume Fournié**  
Directeur général : en cours de recrutement

► Opcas préfigurateurs : **Fafiec, Opcaaba**

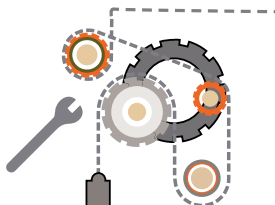


**Opco 2i**

**PÉRIMÈTRE**

 Interindustries (chimie, métallurgie, pétrole, plasturgie, industrie pharmaceutique, textile, etc.)

**44 branches professionnelles**  
**environ 100 000 entreprises**  
**plus de 3 millions de salariés**




Président : **Alexandre Saubot** (UIMM)  
Vice-président : **Pierre-Michel Escaffre**, Fédération chimie énergie CFDT (FCE-CFDT)  
Commissaire du gouvernement : **Guillaume Fournié**  
Directeur général : en cours de recrutement

► Opcas préfigurateurs : **Opcaim, Opca Défi, Opca 3+**

**Opco de la cohésion sociale**

**PÉRIMÈTRE**

 Économie sociale, habitat social et protection sociale (aide à domicile, animation, habitat social, retraite et prévoyance, mutualité, etc.)

**27 branches professionnelles**  
**40 000 structures**  
**plus d'1 million de salariés**



Président : **Antoine Prost** (CFE-CGC)  
Vice-président : **David Cluzeau**, Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA)  
Commissaire du gouvernement : **Pascal Foucart**  
Directeur général : **Thierry Dez**

► Opcas préfigurateur : **Uniformation**



### Opcommerce

#### PÉRIMÈTRE

 Commerce (commerce de détail, vente à distance, grande distribution, etc.)



**21 branches professionnelles**  
**90 000 entreprises**  
**1,7 million de salariés**



Présidente : **Christelle Derrien** (CFDT Services)  
Vice-présidente : **Marie-Hélène Mimeau**, Fédération du commerce et de la distribution (FCD)  
Commissaire du gouvernement : **Bruno Morin**  
Délégué général : **Philippe Huguenin-Génie**

► Opcas préfigurateurs : **Forco**

### Opc de la construction

#### PÉRIMÈTRE

 Bâtiment, travaux publics, négoce de bois et négoce de matériaux de construction




**9 branches professionnelles**  
**230 700 entreprises**  
**1,151 million de salariés**

Président : **Gilbert Jacquot**, Fédération nationale des travaux publics (FNTP) • Vice-président : **Raymond Reyes** (FO)  
Commissaire du gouvernement : **Natacha Djani**  
Directrice générale : **Claire Khecha**

► Opcas préfigurateurs : **Constructys**

### Opc des entreprises de proximité

#### PÉRIMÈTRE

 Artisanat, commerce de proximité et professions libérales (boucherie, immobilier, pharmacie d'officine, personnel des cabinets d'avocats, personnel des cabinets médicaux, coiffure, huissiers de justice, etc.)




**54 branches professionnelles**  
**476 000 entreprises**  
**4,85 millions de salariés**

Présidente : **Sylvia Veitl** (FO) • 1<sup>er</sup> vice-président : **Philippe Gaertner** (U2P) • 2<sup>e</sup> vice-présidente : **Aline Mougenot** (CFTC)  
3<sup>e</sup> vice-président : **Éric Chevée** (CPME) • Commissaire du gouvernement : **Stéphane Rémy**  
Directeur général : en cours de nomination

► Opcas préfigurateurs : **Actalians, Agefos-PME**

### Opc des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre

#### PÉRIMÈTRE

 Propreté, travail temporaire, sécurité, commerce de gros, hôtellerie-restauration, organismes de formation, services d'eau et d'assainissement, portage salarial, etc.



**32 branches professionnelles**  
**240 000 entreprises**  
**3,5 millions de salariés (estimations)**

Président : **Hervé Bécam**, Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) • Vice-président : **Jamil Aït-Idir** (CGT)  
Commissaire du gouvernement : **Cédric Puydebois**  
Directrice générale de préfiguration : **Valérie Sort**

► Opcas préfigurateurs : **Fafih, Faf-TT, Intergros, Opcalia**

### Opc Mobilités

#### PÉRIMÈTRE

 Services de l'automobile et de la mobilité, transports, RATP (transport ferroviaire, transports et services maritimes, services de l'automobile, réseaux de transports publics urbains de voyageurs, etc.)



**22 branches professionnelles**  
**210 000 entreprises**  
**1,6 million de salariés**



Président : **Jean-Louis Vincent**, Transport et logistique de France (TLF)  
Vice-président : **Bertrand Mazeau** (FO Métallurgie)  
Commissaire du gouvernement : **Isabelle Da Rocha**  
Directeur général : **Patrice Omnes**

► Opcas préfigurateurs : **Anfa, Opcas Transports et Services**

### Opc Santé

#### PÉRIMÈTRE

 Santé, médico-social et social (hospitalisation privée, établissements pour personnes âgées, établissements médico-sociaux, service de santé au travail interentreprises, etc.)



**8 branches professionnelles**  
**15 000 structures**  
**1,1 million de salariés**

Président : **Sébastien Bosch** (Unicancer) • Vice-président : **Franck Monfort** (CGT) • Commissaire du gouvernement : **Pascal Foucart**  
Directeur général : **Jean-Pierre Delfino**

► Opcas préfigurateurs : **Unifaf**

#### NOTES :

Branche professionnelle correspondant à un numéro d'identification d'accord ou de convention collective (IDCC)  
Informations en date du 9 mai 2019.

Retrouvez l'actualité des opérateurs de compétences sur le Quotidien de la formation : [www.centre-info.fr/tag/opca-operateur-de-competences](http://www.centre-info.fr/tag/opca-operateur-de-competences)

Retrouvez la présentation des opérateurs de compétences sur le site de Centre Inffo : [www.centre-info.fr/site-droit-formation/presentation-des-11-operateurs-de-competences-opca](http://www.centre-info.fr/site-droit-formation/presentation-des-11-operateurs-de-competences-opca)